

Le coin des archives

**LETTRE DE L'INSTITUTEUR G. PIERRON EN 1875,
TROUVÉE DANS LES ARCHIVES COMMUNALES.**

A Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers Municipaux de
Verrens-Arvey,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser le présent rapport sur une question qui mérite tout votre sympathie, c'est celle de l'enseignement et de l'éducation des enfants de la commune de Verrens, que je sers depuis bientôt 5 années.

J'appelle toute votre attention, Messieurs, et je suis convaincu que votre dévouement, votre concours désintéressé, me seront acquis aujourd'hui encore dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Vous savez tous, Messieurs, quelles sont les intentions du gouvernement, par rapport à l'enseignement primaire ; des subsides considérables sont mis à la disposition des communes qui veulent améliorer la situation matérielle de leurs classes, et pourvoir leurs écoles de mobilier classique indispensable, 6 millions environ vont être répartis entre les communes de France qui sont dans le besoin, ou qui veulent s'imposer de nouveaux sacrifices comme c'est le cas de Verrens-Arvey.

Messieurs, je viens donc vous engager, ou plutôt vous prier de vouloir bien entrer dans cette voie du progrès, tout en profitant des largesses que le gouvernement est disposé à répandre à cet effet.

Messieurs, la maison d'école de Verrens est en bon état, assez vaste et très convenable sous tous les points de vue, grâce surtout aux réparations qui viennent d'être faites ; j'ose même vous dire que c'est une des plus belles du département.

Votre générosité,

Messieurs, a doté la salle de classe d'un matériel presque complet ; elle est ornée de cartes géographiques, elle possède un globe terrestre Levasseur, et un compendium métrique des mieux assortis ; pour cela, la Commune s'est imposée des sacrifices réels, mais qui, je dois vous le dire ont été grandement reconnus, soit par l'importance que la population a attachée depuis à l'instruction, soit par le zèle



personnel des maîtres qui ont dû mettre leur dévouement à la hauteur de la bienveillance de la municipalité.

Notre maison d'école, l'installation et l'ameublement sont donc enviabiles sous bien des rapports, mais Messieurs, il nous manque encore bien des choses pour que tout soit comme le veut le progrès actuel, le bien que l'on peut réaliser.



Il manque des tables commodes pour les élèves ; vous pourrez vous-mêmes, messieurs, jeter un coup d'œil sur ces objets et vous serez convaincus de ce que j'avance, il manque un boullier-compteur, une horloge, une estrade pour le maître. Pour doter la salle de classe de ces objets indispensables, il faudrait, je crois, une somme approximative de 400 francs.

L'école est bien située, isolée des maisons ; la cour est assez vaste pour la récréation des élèves. Mais c'est surtout ici, Messieurs, que l'état actuel des choses laisse à désirer. D'abord, la cour qui sert de lieu de récréation aux élèves, et dans laquelle ils s'assemblent chaque jour une ½ heure avant l'ouverture de chaque classe, la cour se trouve située

précisément à la jonction de la route de grande communication n° 1 et la principale rue du chef-lieu de la commune, les deux voies les plus fréquentées, une espèce de fossé sépare ladite cour de la voie et les empiétements y ont lieu comme sur une place publique.

Et attendu que les voitures et les bestiaux circulent sur la place de l'école comme sur les deux routes, attendu que malgré une surveillance active de la part du maître, des accidents peuvent survenir et engager fortement la responsabilité de celui-ci, il serait de première urgence d'établir un mur de clôture pour empêcher toute communication avec le dehors, et isoler autant que possible la classe des bruits et des mouvements extérieurs.

Un abus que je vous signalerai aussi, Messieurs, c'est qu'il a été fait souvent de cette place un lieu de dépôt et un atelier de travail, j'ai entendu plusieurs fois des ouvriers charpentiers se livrer à tous les exercices de leur profession, et, contrairement au règlement des écoles qui veut que la classe se fasse le plus possible à l'abri de tout bruit extérieur et continu, cela procurait aux enfants des distractions regrettables.



De plus, la cour, assise sur un territoire essentiellement argileux, n'est ni pavée, ni empierrée. Les temps humides transforment le sol en un véritable borbier. C'est quelque chose de souverainement désagréable, Messieurs, que le spectacle de 70 à 80 élèves, sortis pour prendre l'air un instant, ou satisfaire aux prescriptions hygiéniques de la nature, faisant une gymnastique désespérée, au milieu de la boue, et ne réussissant pas toujours à rester debout. Une chute, sur un sol aussi peu complaisant, devient une comédie pour ceux qui la voient, un drame complet, pour les pauvres élèves qui en sont victimes. Quelques petits enfants, embourbés jusqu'à mi-jambe,

rentrent souvent sans leurs chaussures, lorsqu'un sauvetage en règle les a tirés de ce mauvais pas. Telle est la situation, Messieurs, je ne fais que donner l'exposé rigoureux des faits qui ont lieu journellement pendant l'hiver. Pour remédier à cet état de chose regrettable, il faudrait bien peu. Nous avons la place pour faire un préau, un lieu de récréation tout-à-fait convenable, il manque un empierrement recouvert de gravier, avec un cassis pour l'évacuation des eaux, et enfin un mur assez élevé, non seulement pour circonscrire les mouvements des élèves, pour protéger ces jeunes tempéraments contre les courants d'air que produit le col de Tamié avec une violence et une continuité qui doivent exercer une funeste influence sur la santé des enfants, surtout de ceux d'une constitution faible et malade.

En résumé, l'achat d'un complément de mobilier d'école, pavage et clôture de la cour, tels sont les différents travaux qu'il serait nécessaire d'accomplir pour que la Commune de Verrens ait une école présentant toutes les conditions de salubrité et de commodité voulues.

Vous avez fait beaucoup, Messieurs ; votre dévouement n'a pas reculé devant les sacrifices très onéreux en face de la situation financière où se trouve la Commune. Depuis longtemps déjà, j'avais l'intention de solliciter de votre rare dévouement la mise en exécution des travaux d'amélioration que je viens d'énumérer, mais je savais combien le budget communal est obéré ; je savais aussi qu'il fallait songer au plus pressant d'abord, aux réparations intérieures qui viennent d'occasionner à la Commune une dépense de 600 francs environ. On ne pouvait de bonne foi demander de nouveaux sacrifices.



Aujourd'hui, les choses sont changées et le projet d'amélioration devient réalisable, car vous pouvez, Messieurs, compter sur un concours large et efficace de la part du Gouvernement qui vient d'accorder aux Écoles des subsides considérables, inconnus jusqu'à lors. L'État est disposé à venir en aide aux communes d'une façon toute généreuse pour tous les besoins de l'instruction primaire.

C'est donc à vous, Messieurs, de faire concorder d'une manière avantageuse pour la Commune de Verrens, le cas des améliorations que je vous propose, avec les dispositions libérales du Gouvernement, qui pourra prendre à sa charge la moitié, peut-être, des dépenses occasionnées. Vous ne serez pas étonnés de me trouver importun lorsque je vous parle de nos écoles, du bien-être et de la sécurité de ce que vous avez de plus cher, la jeunesse de Verrens. Je parle donc au nom de vos enfants, au nom de nos futurs chefs de famille qui, plus tard, lorsqu'ils auront profité des bienfaits de l'instruction, sauront combien aura été grande la sollicitude de l'Administration d'aujourd'hui, quel a été le zèle de la Municipalité qui a toujours si amplement collaboré à l'œuvre toute patriotique de l'enseignement.

Messieurs, en retour des sacrifices que vous imposerez de nouveau, je vous offre tout le dévouement et l'abnégation que l'on doit à ceux qui veulent constamment le bien et qui travaillent de tout leur pouvoir à l'accomplir.

Daignez agréer, Messieurs, l'hommage de mon respectueux dévouement.

L'instituteur
G. PIERRON